

Les aides sont mobilisables pour les propriétaires occupants sur l'ensemble de la ville.



Permanences Urbanis

Tous les jeudis de 13h à 17h.

Dans les Vitrines de l'Avallonnais au 55 Grande Rue Aristide Briand à Avallon.

Le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi de chaque mois sur rendez-vous.

Le 2^{ème} et le 4^{ème} jeudi de chaque mois sans rendez-vous.

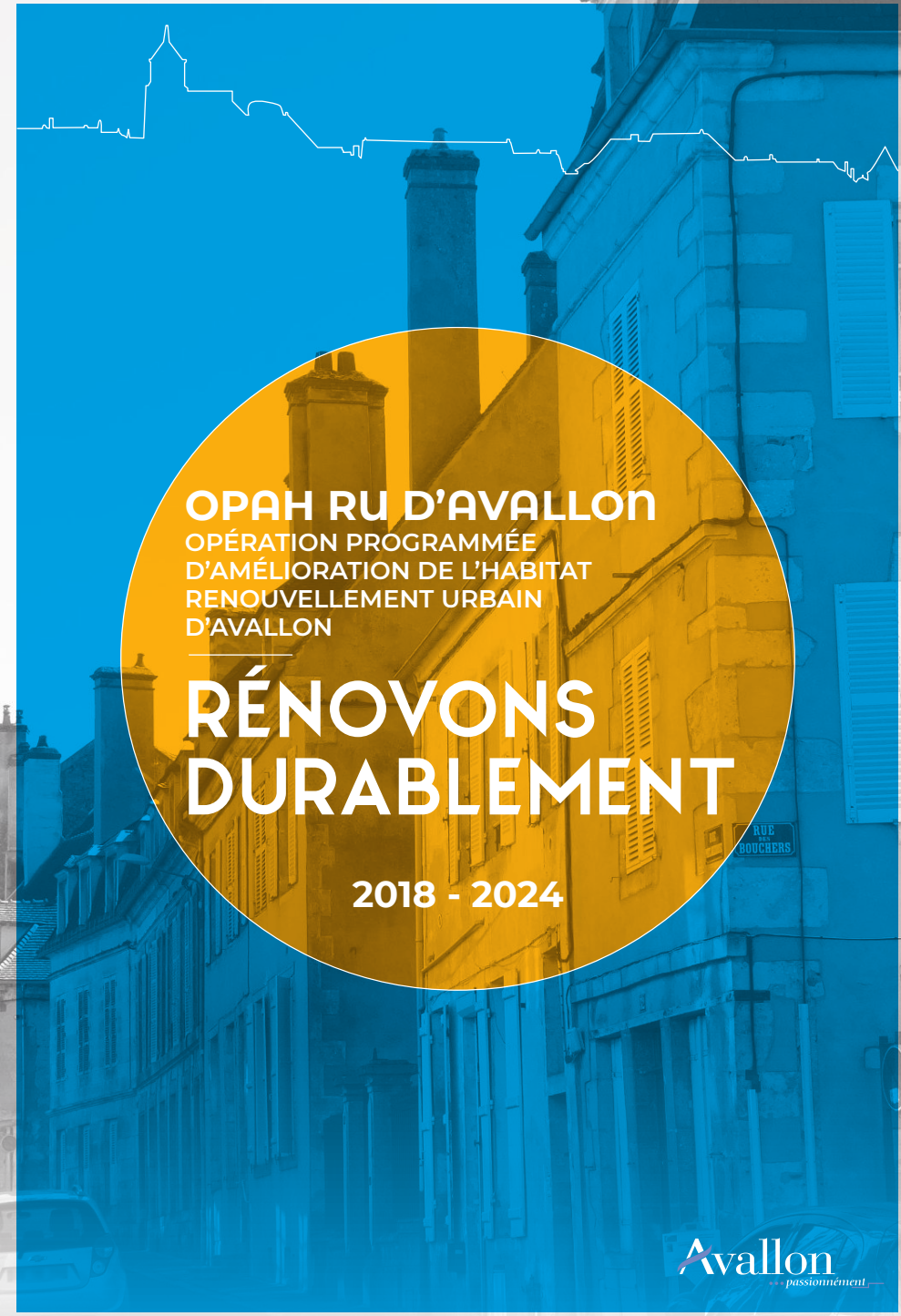
Fermetures annuelles au mois d'août et entre Noël et Jour de l'An.

Contact

auxerre@urbanis.fr - 03 86 41 19 89



URBANIS COMM - RCS AUXERRE 517 827 424. Crédits photos : Anthe Stock. Document non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique.



OPAH RU D'AVALLON
OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
RENOUVELLEMENT URBAIN
D'AVALLON

RÉNOVONS
DURABLEMENT

2018 - 2024



Ensemble, Rénovons durablement Avallon

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain « Rénovons Durablement » est mise en place par la Ville d'Avallon pour redynamiser le centre-ville par la rénovation des logements et immeubles privés. Des aides financières exceptionnelles sont réservées pour aider à la réalisation de ces travaux et contribuer ainsi à l'attractivité du centre-ville d'Avallon.



POUR QUI ?

Détail des revenus	
Total des salaires et assimilés ²
Déduction 10% ou frais réels
Salaires, pensions, rentes nets
Revenu brut global	
CSG déductible
Revenu net global	
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴
Impôt sur le revenu net avant corrections	
Impôt total avant crédits d'impôt
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	
Dépenses pour la transition énergétique
Abattement sur l'habitation principale
Montant du crédit d'impôt calculé

- Les propriétaires occupants sous conditions de ressources,
- Les propriétaires bailleurs, sous conditions de loyer,
- Les syndicats de copropriété,
- Un projet d'acquisition ou d'investissement.

- Confort thermique des logements,
- Adaptation à la perte d'autonomie ou au handicap,
- Mise aux normes,
- Rénovation des parties communes,
- Création d'un ascenseur.



POUR QUELS TRAVAUX ?



SOUS QUELLES CONDITIONS ?

- Occuper votre logement pendant 6 ans, ou louer votre logement à loyer modéré pendant 9 ans,
- Ne pas démarrer les travaux sans autorisation,
- Faire réaliser les travaux par des professionnels (fourniture et pose).

Un accompagnement personnalisé et gratuit par l'opérateur Urbanis :

- Vérification de l'éligibilité aux aides financières,
- Visite de votre logement par un technicien,
- Conseil et accompagnement à l'élaboration d'un programme de travaux éligibles à ces aides,
- Simulation des aides mobilisables,
- Assistance au montage des dossiers de demande d'aides,
- Suivi du projet et des dossiers jusqu'au paiement des aides.

Propriétaires de logement vacant ?

Profitez des aides spécifiques majorées pour la remise en location de votre logement et contribuer au maintien et au développement d'une offre locative de qualité.

« Rénovons Durablement », c'est l'opportunité d'être accompagné gratuitement pour que votre projet se réalise et bénéficier d'aides financières de la Ville d'Avallon et de l'ANAH.